



**COMMENT DÉCLARER
VOS INDICATEURS
Forfait d'aide à la
modernisation et
à l'information 2022**

**DATE DE SAISIE
DES INDICATEURS DU 11 JANVIER
2023 AU 2 MARS 2023**

LE TÉLÉSERVICE MA CONVENTION ACCESSIBLE DEPUIS LE PORTAIL AMELIPRO EN SE CONNECTANT EN LOGIN/MOT DE PASSE OU AVEC UNE CARTE CPS



Identification
 Email, N° d'Assurance Maladie ou N° R4422
 Mot de passe
 VOUS CONNECTER

Identification par carte CPS
 VOUS CONNECTER PAR CARTE CPS



Activités
 Tous mes paiements
Convention - ROSP
 Relevé d'activité et de prescriptions
 Compensation perte d'activité

services patient
 en identifiant un patient (+ Lire carte Vitale + ou + saisie NIR +) vous pourrez accéder à des services le concernant s'ils sont disponibles pour votre profession.

Identification Patient
 Pour accéder au dossier administratif du patient, saisissez son NIR :
 Valider
 Pour accéder à la fiche de votre patient, vous devez tout d'abord consulter à l'avance son carte CPS.

Commandes
 Gestion du compte
 Liens utiles
 Contacts
 Commande d'imprimés

ASSISTANCE TECHNIQUE AMELIPRO
 3608 Choix 2
 Service client 7 sur 7 de 8h à 18h

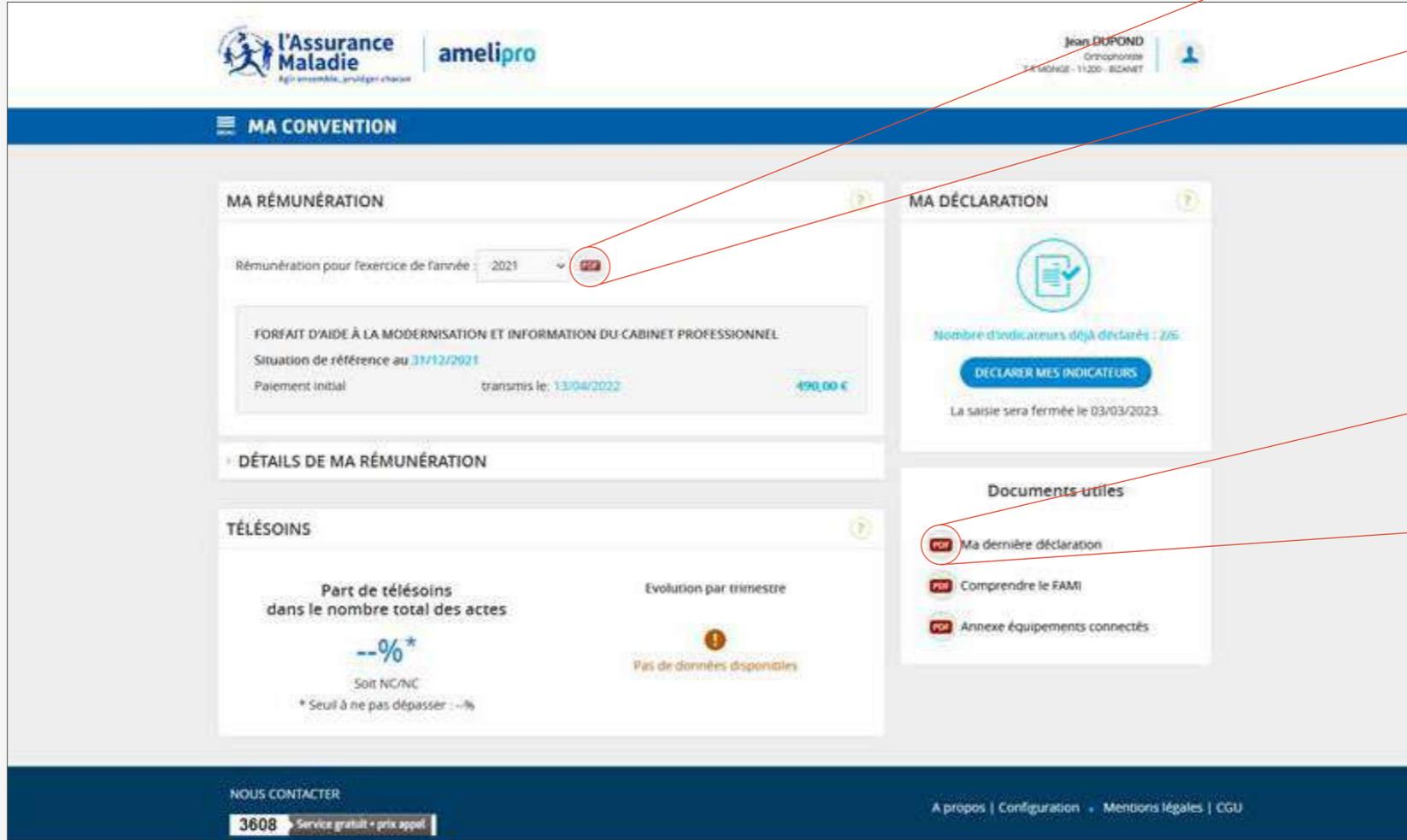
En cliquant sur le lien « Convention – ROSP » le tableau de bord du téléservice « Ma convention » s'affiche.

Le téléservice ma convention permet la saisie des indicateurs déclaratifs et permet de visualiser le détail des rémunérations.



Dès le 11 janvier vous avez la possibilité

- de **saisir** et de **transmettre** les différents indicateurs
- **joindre** les **pièces justificatives** par **mail** à votre **CPAM**
- Et **transmettre** une **déclaration partielle** autant de fois que nécessaire



MA CONVENTION

MA RÉMUNÉRATION

Rémunération pour l'exercice de l'année : 2021

FORFAIT D'AIDE À LA MODERNISATION ET INFORMATION DU CABINET PROFESSIONNEL
 Situation de référence au 31/12/2021
 Paiement initial transmis le: 13/04/2022 490,00 €

DÉTAILS DE MA RÉMUNÉRATION

TÉLÉSOINS

Part de télésoins dans le nombre total des actes
 --%*
 Soit NC/NC
 * Seul à ne pas dépasser : --%

Evolution par trimestre
 Pas de données disponibles

MA DÉCLARATION

Nombre d'indicateurs déjà déclarés : 2/5
 DECLARER MES INDICATEURS
 La saisie sera fermée le 03/03/2023.

Documents utiles

- Ma dernière déclaration
- Comprendre le FAMI
- Annexe Equipements connectés

NOUS CONTACTER
 3608 Service gratuit + prix appel

A propos | Configuration | Mentions légales | CGU

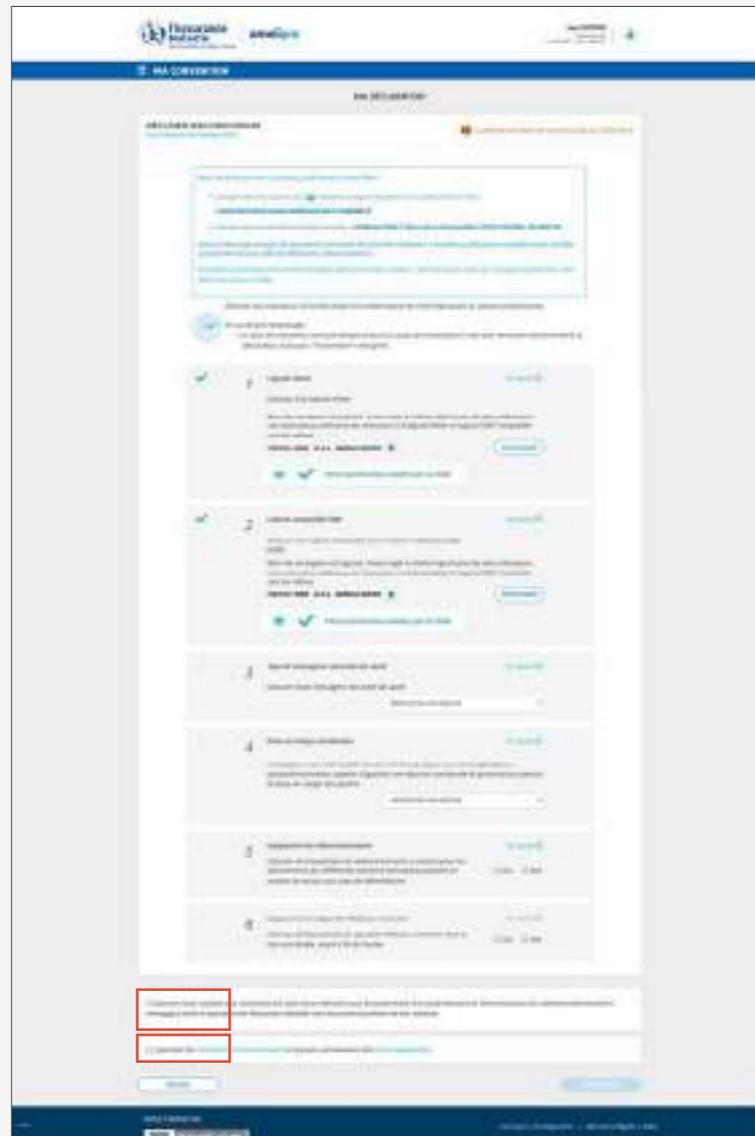
PDF

Ce PDF est téléchargeable et récapitule l'ensemble des indicateurs déclaratifs et calculés ayant servi au calcul de la rémunération avec l'atteinte ou non de l'objectif par le PS. Les éléments présentés dans ce PDF peuvent varier en fonction de la profession concernée.

PDF

Vous pouvez télécharger et visualiser le PDF récapitulatif de la saisie concernant l'exercice précédent.

MODÈLE D'ÉCRAN DE SAISIE



Afin de pouvoir transmettre votre déclaration, vous devez confirmer avoir pris connaissance des conditions générales, certifier l'exactitude des informations saisies et vous engager à tenir à disposition de l'Assurance Maladie les documents justificatifs si nécessaire, en cochant les deux cases prévues à cet effet.



ATTENTION

Pour rappel, depuis 2021, seules les messageries APICRYPT VERSION 2 ouvertes avec l'option « interopérabilité avec l'Espace de Confiance MSSanté » et inscrites dans l'annuaire MSSanté permettront de valider l'indicateur 5 «Disposer d'une messagerie sécurisée de santé». La version Apicrypt V1 ne permet plus de valider l'indicateur.

DOCUMENT MODÈLE RÉCAPITULATIF DE SAISIE ET DE RÉMUNÉRATION


MA CONVENTION - MA DECLARATION 2021

M DUPOND Jean
 Orthophoniste
 N°AM : 61XXXXXXX

1 Rue des Fleurs
75001 PARIS

FORFAIT D'AIDE À LA MODERNISATION ET INFORMATISATION DU CABINET PROFESSIONNEL

1 Logiciel métier **AMI - T001 - AEGLE INFORMATIQUE MEDICALE**

Les informations relatives à cet indicateur sont automatiquement pré-remplies et elles sont contrôlées par le système de l'Assurance Maladie. Dans le cas contraire, ou en cas de modification de l'indicateur, vous devez saisir les données manquantes au format et dans les cases prévues à cet effet. Les justificatifs relatifs à cet indicateur sont les justificatifs d'achat de logiciels ou de licences de logiciels ou de licences de logiciels professionnels. Pour le logiciel métier :

- l'éditeur de logiciels
- le numéro de licence
- la date de mise à disposition

2 Logiciel compatible DMP **7 F0E - 1 13 - F INFO**

Les informations relatives à cet indicateur sont automatiquement pré-remplies et elles sont contrôlées par le système de l'Assurance Maladie. Dans le cas contraire, ou en cas de modification de l'indicateur, vous devez saisir les données manquantes au format et dans les cases prévues à cet effet. Les justificatifs relatifs à cet indicateur sont les justificatifs d'achat de logiciels ou de licences de logiciels compatibles avec le DMP. Pour le logiciel compatible avec le DMP :

- le numéro DMP compatible
- le nom de l'éditeur de logiciels ou de licences de logiciels compatibles

3 Type de messagerie sécurisée de santé
L'Indicateur « Type de messagerie sécurisée de santé » est rempli pour être exercé.

Pour exercer cet indicateur, vous devez avoir une messagerie sécurisée de santé ou accéder par l'intermédiaire de l'espace de confiance Maladie. Ces messageries permettent aux professionnels de santé d'échanger entre eux par mail, notamment et de façon sécurisée, des données personnelles de santé de leur patients, dans le respect de la réglementation en vigueur. Pour bénéficier de cet indicateur vous devez :

- avoir une messagerie sécurisée de santé proposée par les éditeurs MSD Santé
- avoir une messagerie sécurisée proposée à l'espace de confiance Maladie
- avoir une messagerie sécurisée de santé « organisationnelle » ou partager votre plateforme organisationnelle d'appareils à l'espace de confiance Maladie

 Les informations relatives à cet indicateur sont automatiquement pré-remplies et elles sont contrôlées par le système de l'Assurance Maladie. Dans le cas contraire, ou en cas de modification de l'indicateur, vous devez saisir les données manquantes au format et dans les cases prévues à cet effet. Pour le type de messagerie sécurisée de santé, vous devez saisir :

- le numéro de licence
- le nom de l'éditeur de logiciels ou de licences de logiciels sécurisés

4 Prise en charge coordonnée **OUI**

Cet indicateur a pour objectif de faciliter le dialogue de proximité et d'accompagner les patients et les professionnels de santé dans leur parcours de soins. Il permet de saisir les données relatives à la prise en charge coordonnée. Pour bénéficier de cet indicateur, vous devez avoir :

- une prise en charge coordonnée (MCP)
- une prise en charge coordonnée (MCP)
- une prise en charge coordonnée (MCP)

 Pour bénéficier de la rémunération correspondante, vous devez saisir :

- le numéro de licence
- le nom de l'éditeur de logiciels ou de licences de logiciels sécurisés

AM - Valeur Non Remplie
 Document C2121E - Tous droits réservés - 17/11/2021


MA CONVENTION - MA DECLARATION 2021

coordonnée des patients. Pour ce faire, vous devez déclarer cet indicateur et attester sur l'honneur être engagé dans un de ces modes d'exercice coordonné permettant de valider cet indicateur. Veuillez à bien conserver les justificatifs correspondants en cas de contrôles a posteriori de l'Assurance Maladie.

5 Equipement de vidéotransmission **Non**

Pour bénéficier de la rémunération, vous devez être équipé pour effectuer des télécommunications par vidéotransmission ou vous abonner à une solution technique de télémédecine pour assurer la réalisation des actes de téléconsultation dans des conditions sécurisées. Pour valider l'indicateur, vous devez l'attester sur l'honneur (en cochant la case correspondante) et, parallèlement, conserver les justificatifs correspondants en cas de contrôles de l'Assurance Maladie (facture, contrat ...).

6 Equipement en appareils médicaux connectés **Oui**

Pour bénéficier de la rémunération de cet indicateur, vous devez avoir acquis un appareil médical connecté. Pour 2019, la liste des équipements retenue est la suivante :

- Oxymètre connecté,
- Stéthoscope connecté,
- Dermatoscope connecté,
- Oscope connecté,
- Glucomètre connecté,
- ECG connectée,
- Sonde doppler connectée,
- Echographe connecté,
- Mesure pression artérielle connectée,
- Caméra (utile pour regarder l'état de la peau par exemple) connectée,
- Matériel d'exploration fonctionnelle respiratoire dont le spiromètre et le tympanomètre connectés.

Pour valider l'indicateur, vous devez l'attester sur l'honneur (en cochant la case correspondante) et parallèlement, conserver les justificatifs d'achats correspondants en cas de contrôles de l'Assurance Maladie.

Exceptionnellement, cette déclaration peut également se faire sur formulaire papier remis à votre caisse de rattachement pour les professionnels n'ayant pas accès à amelipro. La saisie des indicateurs sera possible jusqu'au 2 mars 2023 minuit.

RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS À SAISIR

Pour les masseurs-kinésithérapeutes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée

Pour les sages-femmes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés

Pour les orthophonistes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés

Pour les chirurgiens-dentistes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Affichage des horaires d'ouverture du cabinet
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée

Pour les infirmiers :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés

Pour les pédicures-podologues :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée

Pour les orthoptistes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés